

Projet de PAPI d'intention sur l'Orge-Yvette

Réunion du Comité Technique PAPI 1^{er} juillet 2016 - Villebon-sur-Yvette

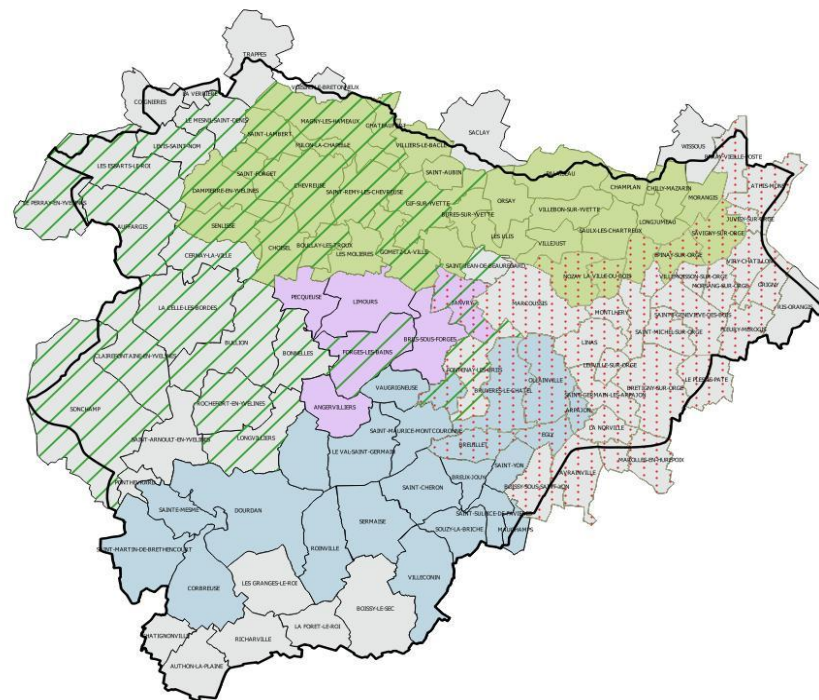


La Commission Locale
de l'Eau
"ORGE-YVETTE"

**Projet de
PAPI Orge-Yvette**

Etat des lieux de la lutte contre les inondations
sur le bassin versant de l'Orge et de l'Yvette

Commission locale de l'Eau Orge-Yvette - 2012
Version de travail n°9 Septembre 2012



Ordre du jour :

- Retour sur les travaux entamés par la CLE en 2003 et 2011-2012
- Point sur le relancement du projet 2016 (restitution du COPIL 14 avril)
- Présentation des données disponibles à la CLE
- Présentation et retour d'expérience de l'EPTB Seine Grands Lacs sur le PAPI de la Seine et Marne Francilienne (M Raguenes)

Objectifs de la réunion :

- Dégager les étapes et échéances dans l'élaboration du dossier de candidature
- Organiser la synthèse des données à l'échelle du bassin Orge-Yvette (diagnostic du territoire)

Retour sur l'appel à projet de l'Etat en 2003 - CLE Orge-Yvette

- **Coordination des projets des différents maîtres d'ouvrage à l'échelle du bassin Orge-Yvette dans le cadre de l'élaboration du SAGE (Février 2003)**
 - > Identification des études/programme d'aménagement de lutte contre les inondations (1984-1996) Débordement et ruissellement
 - > Actions de communication
 - > Position du SAGE dans la logique par BV : PPRI, culture du risque, gestion alternatives des EP + débits de fuite. **Intégration de la thématique dans les documents d'urbanisme PLU(i).**
 - **Les projets des MO axés sur :**
 - > La protection des biens et des personnes (ZEC, inondation par ruissellement)
 - > Culture du risque inondation (auprès des populations et des MO)
- Synthèse des projets (études, projets, actions) par MO (SIVOA, SIBSO...)**
- > **Base de données avant 2003**

Retour sur l'appel à projet de l'Etat en 2003 - CLE Orge-Yvette

Exemples :

SIVOA : Optimisation des bassins du Carouge, zonage de la crue centennale...

SIAHVY : Zone d'expansion de crues Vaularon, Montabé...

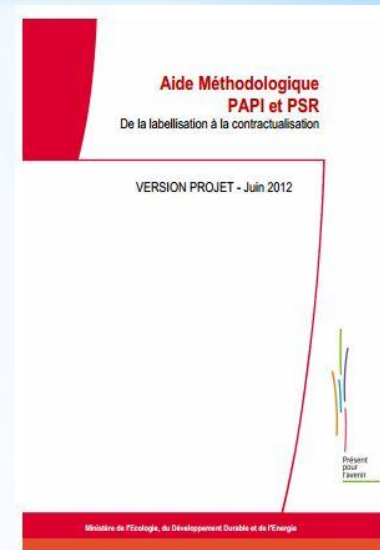
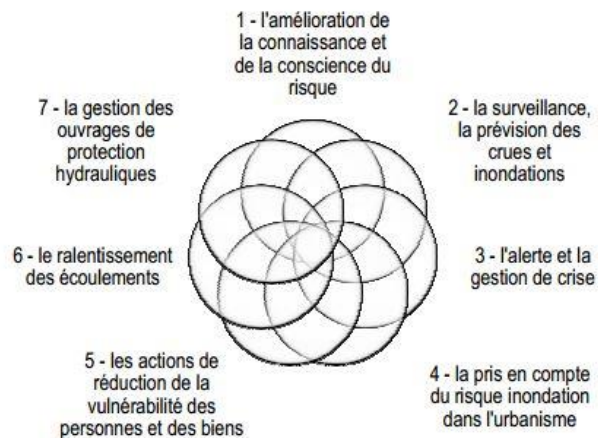
Détail des actions engagées (+ coût) après 2003 dans le plan de financement

Retour sur l'appel à projet de l'Etat en 2011 - CLE Orge-Yvette



Cahier des charges PAPI 2011

Axes et complémentarité de la répartition des actions des programmes PAPI



Aide méthodologique PAPI 2012

Rappel des pièces à fournir dans les dossiers PAPI

- Fiche de synthèse complétée ;
- Statuts (ou projets, dans le cadre d'une nouvelle structure) du porteur de projet ;
- Carte du périmètre du projet PAPI ;
- Dossier de candidature (selon nature du PAPI : complet ou d'intention)
 - Rapport détaillant le territoire et le projet envisagé, les enjeux soumis à l'aléa inondation ainsi que la stratégie de gestion du risque inondation (se reporter au cahier des charges PAPI pour plus d'informations) ;
 - Note détaillant la stratégie de prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire ;
 - Analyse coût-bénéfice (si le montant global des travaux d'aménagements dépasse : soit 25% du montant total du PAPI, soit 2 M€ HT) ;
 - Fiches actions complétées ;
 - Annexe financière ;
- Projet de convention entre les partenaires du projet. La fourniture d'un accord de principe des autres cofinanceurs est fortement encouragée ;
- Dans la mesure du possible, les lettres d'intention des maîtres d'ouvrage des actions envisagées doivent être jointes. Les lettres d'intention des maîtres d'ouvrage des actions comprenant des travaux ou aménagements sont obligatoires.

Retour sur l'appel à projet de l'Etat en 2011 - CLE Orge-Yvette

- Contrat entre Etat et collectivités, sur 6 ans maxi
- Politique à l'échelle du bassin de risque
- PA réalisé par différents MO et piloté par le porteur
- Conventionnement de 6 ans maximum

Principes du programme

Articuler la lutte contre les inondations avec les politiques existantes

Coordonner la prévention avec la politique d'aménagement et de protection de l'environnement

Intégrer la démarche PAPI dans les démarches de gestion concertée (SAGE, contrats de rivière)

Associer les acteurs de l'aménagement du territoire (communes, EPCI, syndicats)

Analyse Coût
Bénéfice

Intégration
SCOT-PLU

3 types de
PAPI

Labellisation
du projet

Point particulier sur la gouvernance :

- Structure à l'échelle du bassin-versant (politique gestion de l'eau cohérente)
- Structure légitime, personnalité juridique et financière
- Composition du COPIL et Comité technique

Autres points importants pour le dossier de candidature :

- Solidité des éléments techniques et financiers
- **Attention particulière porté aux moyens humains mobilisés (pilote et MO)**
- > Justification d'un ETP pour l'animation du programme après labellisation
Mais fortement recommandé pour réaliser le dossier de candidature
- > Pas de possibilité de subventionner du personnel lors de la phase « candidature »
PAPI d'intention
- > PAPI d'intention : subvention des études et diagnostic au cas par cas...
- > AESN : Pas de recettes spécifiques, demande selon conditions

Un nouveau cahier des charges PAPI à partir du 1^{er} janvier 2018 ?

Etat des lieux et diagnostic - version de travail de la CLE

- I.** Caractérisation de l'aléa inondation
- II.** Recensement des enjeux exposés aux inondations
- III.** Acteurs de la gestion et de l'aménagement du territoire
- IV.** Analyse des dispositifs de protection existants
- V.** Recensement et analyse des actions en cours sur le territoire selon les 7 axes sur le territoire

Connaissance et conscience du risque:

Information de la population :

- Nombreux acteurs impliqués
- Supports variés
- Associations de riverains

Information des collectivités :

- Evènements récents
- Syndicats actifs

➔ Risque connu, mais optimisation possible

Prévision des crues et inondations :

- Suivi des débits et suivi de la météorologie en temps réel sur Yvette et Orge aval
- Outils de modélisation
- Besoin d'étendre le suivi en amont et de renforcer la coopération inter-syndicats

Alerte et gestion de crise :

Alerte :

- Systèmes d'alerte automatisés se développent en aval
- Information directe des collectivités par les syndicats en cas de risque

Gestion de crise :

- Astreinte au sein des syndicats
- Accélérer la mise en place des systèmes d'alerte automatisés, des PCS, faire des simulations

Prise en compte du risque dans l'urbanisme :

- PPRI sur l'Yvette essonnienne
- PERI sur l'Orge
- Débit de fuite des EP imposé
- Acquisition de zones inondables
- Maîtrise de l'urbanisation difficile

Réduction de la vulnérabilité:

- Vulnérabilité mal connue
 - Etudes ponctuelles
- ➔ Axe majeur à valoriser

Ralentissement des écoulements:

- Bassins de rétention et prairies inondables
- Rétention des eaux pluviales à la parcelle (débit de fuite, ZH, renaturation)

Programme avec les 7 axes :

- Connaissance du risque
 - Surveiller et prévoir les crues/inondations
 - Alerte et gestion de crise
 - Prise en compte du risque dans l'urbanisme
 - Diminution de la vulnérabilité
 - Réduction des écoulements
 - Gestion des ouvrages et protection hydraulique
- > Cf version de travail de la CLE et du SIAHVY

Retour sur le COPIL 14 avril

COPIL PAPI-CLE

Quels éléments ont été avancés ?

- Intérêt de réaliser un PAPI à l'échelle du bassin Orge-Yvette et présentation générale de la démarche (principe, étapes clés, enveloppe financière probable...)
- Validation du règlement qui explicite que le SIAHVY, porteur de la CLE, sera également la structure porteuse du PAPI afin de conserver la logique par bassin-versant
- Discussion autour du rôle moteur de la CLE dans la coordination SAGE/PAPI/structures territoriales à l'échelle de l'Orge-Yvette



Présentation et retour d'expérience de l'EPTB Seine Grands Lacs



Merci de votre attention